



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Reconstruction du Centre Hospitalier Auban-Moet d'Epernay

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CENTRE HOSPITALIER AUBAN-MOET

Raison sociale

Etablissement public de sante

N° SIRET

26510002400016

Type de société (SA, SCI...)

Etablissements publics

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

FRANZI

Prénom(s)

Brigitte

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A, 41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la reconstruction et la modernisation du Centre Hospitalier Auban-Moet d'Eprenay. Il s'inscrit dans une démarche de renouvellement global du site hospitalier afin de répondre aux exigences actuelles en matière de soins, de confort, d'efficacité énergétique et de qualité d'accueil. Le programme prévoit : - La construction d'un nouveau bâtiment hospitalier ; - La restructuration de plusieurs bâtiments existants (bâtiments 6, 6b, 7 et 9) ; - La création d'un nouveau parvis d'entrée, d'un hall central, d'un accès principal réaménagé rue Louise Auban-Moet et d'un parking visiteurs ; - La reconfiguration des réseaux techniques (électricité, chauffage, ventilation, climatisation, désenfumage, fluides médicaux) et leur raccordement au futur réseau de chaleur urbain ; - Le traitement paysager des espaces extérieurs, incluant des îlots de fraîcheur, des jardins de détente et des cheminements piétons arborés. Les travaux de démolition concerneront les bâtiments obsolètes n°4, 5, 10, 11, 12, 13, 15 et la galerie de liaison entre les bâtiments 16 et 17. Avant démolition, un plan de retrait, désamiantage et curage sera mis en œuvre conformément à la réglementation afin d'assurer la sécurité et la protection de l'environnement. Les travaux seront réalisés en site occupé, tout en maintenant la continuité

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à doter le territoire d'un outil hospitalier moderne, fonctionnel et évolutif, capable de répondre aux besoins actuels et futurs de santé publique. Les principaux objectifs sont : - Restructuration des activités médicales, chirurgicales et logistiques dans un ensemble cohérent, favorisant la fluidité des flux et la lisibilité du site ; - Améliorer les conditions d'accueil et de travail grâce à des espaces lumineux, accessibles et confortables ; - Promouvoir le bien-être et la qualité des soins, en intégrant la dimension humaine, le confort des patients et la qualité du lieu de travail pour le personnel ainsi que pour les visiteurs ; - Mettre en œuvre des installations techniques performantes ; - Valoriser le cadre paysager et patrimonial du site, en intégrant des aménagements verts favorisant la biodiversité et le bien-être ; - Assurer la continuité de service hospitalier tout au long du chantier, en maintenant l'activité médicale dans les zones non concernées par les travaux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le phasage de réalisation est composé de plusieurs étapes (Etape A à I) qui découlent du contexte d'une opération en site occupé. - Etape A (5 mois) : Réseaux CFA (devoirement, salles serveurs ...) et Préparation et Installation de chantier - Etape B (1 mois) : Préparation, installation et mise en service d'un groupe électrogène provisoire (containers provisoires). - Etape C (1 mois) : Réseaux HTA et Déménagement des Batiments 4, 5, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et la galerie - Etape D (5 mois) : Plan de retrait, désamiantage, curage et démolition Batiments 4, 5, 10, 11, 12, 13, 15 et la galerie - Etape E (21 mois) : Construction du NOUVEAU Batiment / Aménagements extérieurs / espaces verts / parking - Etape F () : Etape supprimée - Etape G (3 mois) : Aménagements extérieurs / espaces verts / OPR bâtiment et extérieurs / Réception - Etape H (2 mois) : Transfert, déménagement et Aménagement des zones réhabilitées (Batiments 6, 6b, 7 et 9) vers le NOUVEAU Batiment - Etape I (9 mois) : Plan de retrait, désamiantage, curage et réaménagement du rez de chaussée du bâtiment 7 ; Curage et réaménagement du rez de chaussée du Bâtiment 9 ; Maintien en activité des niveaux supérieurs ; Plan de retrait, désamiantage et curage Batiments 6 et 6b et Maintien en activité des niveaux supérieurs.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le futur Centre Hospitalier Auban-Moët d'Épernay assurera la continuité de l'activité hospitalière existante, avec un transfert progressif des services dans le nouveau bâtiment à l'issue des travaux de construction et de mise en service. L'exploitation sera conforme aux réglementations sanitaires, environnementales et de sécurité applicables aux établissements de santé publique. Lors du démantèlement des bâtiments publics obsolètes, les procédures de retrait, désamiantage et curage seront appliquées pour garantir la sécurité et la protection de l'environnement.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet relève de procédures au titre du code de l'urbanisme : permis de construire (9 899 m² de SDP à construire) et permis de démolir (3 966 m² de SDP à démolir)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de plancher neuve créée Surface de plancher démolie Bilan de l'opération : SDP neuve - SDP démolie	(9 899, m2) (4 041, m2) (5 858, m2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 137 Voie : Rue de l'Hopital Auban Moet

Lieu-dit :

Localité : 137 Rue de l'Hopital Auban Moet 51200 Epernay

Code postal : 51200 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 3°57'12"E Lat. : 49°1'58"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est soumis au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Epernay et se situe en zone UE : zone urbanisée destinée en majorité aux équipements d'intérêt collectif et services

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Non concerne.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Aucune ZNIEFF a proximité du site. La ZNIEFF la plus proche est de type II « MASSIF FORESTIER ET ETANGS ASSOCIES ENTRE EPERNAY, VERTUS ET MONTMORT-LUCY», située à environ 1,4 km à l'ouest du projet. Aucun corridor écologique identifié ne relie directement cette zone au périmètre du projet.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le projet n'est situé dans aucun de ces espaces protégés. Se situent dans un rayon de 10 km autour du projet : - Le parc naturel régional de la Montagne de Reims se trouve à 2,8 km ; - La réserve naturelle nationale des Pâtis d'Oger et du Mesnil-sur-Oger à 8 km.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune d'Epernay, est couverte par quatre arretes prefectoraux relatifs au bruit : 24 juillet 2001 : bruit aux abords des voies ferrees ; 16 juillet 2004 : bruit aux abords du trace des voies routieres de l'agglomeration (routes nationales, departementales et communales) ; 16 juillet 2004 : bruit aux abords des routes departementales ; 16 juillet 2004 : reglementation generale du bruit sur certaines
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le site de l'hopital se situe partiellement dans le perimetre du Site Patrimonial Remarquable (SPR) d'Epernay Toutefois, ce perimetre n'est pas intercepte par la zone projet (cf annexe notice environnementale)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une delimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prevention des risques naturels previsibles (PPRN) ou par un plan de prevention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune est concernee par le : PPRi Marne aval-secteur d'Epernay sur le territoire des communes de la CAECPC PPRN mouvement de terrain de la Cote d'Ile de France dans le secteur de la vallee de la Marne.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRi Marne aval - secteur d'Epernay : approuve le 15 fevrier 2022. PPRN - Glissements de terrain (Cote d'Ile-de-France, vallee de la Marne) : approuve par arrete prefectoral le 4 mars 2014.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site BASIAS le plus proche est situe a environ 300 metres au nord du projet. Il s'agit du site reference "SSP3835925", correspondant a l'etablissement Ets MOUROT M., dont l'activite etait classee sous le code G45.21A - Garages, ateliers, mecanique et soudure. Ce site est actuellement en arret d'activite.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le site du projet est situe en zone de repartition des eaux de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe dans un site Natura 2000. Les sites Natura 2000 les plus proches sont : - Le Massif forestier d'Epernay et etangs associes -FR2100314 localise a environ 4,3 km a l'ouest du projet ; - Le Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et etangs associes -FR2100312 situe a environ 5 km au nord-est du projet.
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classe le plus proche, le Sommet Mont Bernon_Epernay (AC2), se situe a environ 900 m a l'est du projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le fonctionnement du Centre Hospitalier est, en etat actuel, et sera, en etat futur, a l'origine de prelevements d'eau pour assurer les fonctions sanitaires et hospitalieres. Ces prelevements se font et se feront exclusivement dans le reseau de distribution d'eau, sans recours a un prelevement direct au milieu naturel (notamment pas de forage d'eau sur le site).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun drainage et aucune modification des eaux souterraines n'est a envisager dans le cadre de l'amenagement, et a fortiori de l'exploitation, du projet. Aucun equipement enterre ne semble a meme d'entrainer de perturbation des conditions de circulation des eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet sera legerement excedentaire en materiaux, principal ment en raison des deblais issus des operations de demolition des batiments existants. Ces materiaux inertes feront l'objet d'une gestion adaptee.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Au regard des amenagements a realiser, des materiaux devront etre importes. Un plan de gestion globale des deblais / remblais sera mis en place pour identifier leurs volumes et provenances des materiaux
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Aucune ressource naturelle ne sera extraite du terrain du projet pour assurer ces apports en materiaux. Ces apports proviendront des filieres du BTP.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet concerne la construction et la restructuration du Centre Hospitalier Auban Moet d'Epernay sur son foncier existant, utilisant les reseaux existants.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible d'entraîner des perturbations, dégradations ou destructions significatives de la biodiversité. Le terrain se situe sur le foncier actuel du Centre Hospitalier, en zone urbanisée, et n'intersecte aucun milieu naturel protégé ni corridor écologique. Le projet ne devrait donc pas affecter la faune, la flore ou les continuités écologiques existantes.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Comme indique précédemment, le projet n'intersecte aucun site Natura 2000. Les sites les plus proches sont - Le Massif forestier d'Epernay et étangs associés, est situé à environ 4,3 km à l'ouest du projet; - Le Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés situés à environ 5 km au nord-est du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet ne consomme pas d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes. Il se situe entièrement sur le foncier actuel du Centre Hospitalier Auban Moet, en zone urbanisée, et n'empiète sur aucun terrain protégé ou cultivé.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet n'est pas directement concerné par des risques technologiques. Le site BASIAS le plus proche correspond à l'établissement Ets MOUROT M. Ce site est actuellement en arrêt d'activité, et ne constitue donc pas de risque technologique immédiat pour le projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La commune d'Epernay est concernée par plusieurs risques naturels, notamment inondations, glissements de terrain, risque cavités souterraines. Toutefois le projet est situé en dehors de tout zonage. Ainsi le foncier existant du Centre Hospitalier, n'est pas directement concerné par ces risques.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	L'exploitation du Centre Hospitalier ne générera pas de rejets dans l'air ou dans l'eau susceptibles de présenter un risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le site, en tant que Centre Hospitalier, est soumis aux normes et prescriptions sanitaires en vigueur, mais aucune source de risque sanitaire spécifique n'a été identifiée.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet peut generer des déplacements et du trafic lies a la reconstruction, la restructuration et l'exploitation du Centre Hospitalier, mais ces flux ne devraient pas dépasser les niveaux actuels et restent conformes aux capacites des voiries existantes. A noter que la nouvelle entree situee cote rue Louise Auban Moet beneficiera du futur giratoire qui sera amenege par la commune.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	En phase chantier, des bruits temporaires lies aux travaux pourront etre constates, mais ces perturbations seront limitees dans le temps. En phase d'exploitation, le CH ne constitue pas une source de bruit.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le site est expose aux nuisances sonores existantes, notamment celles de la rue de l'Hopital ou le niveau sonore est compris entre 65 et 76 dB(A) entre 6h et 22h (PLU Fenestration).
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	L'exploitation du Centre Hospitalier ne sera pas a l'origine d'emissions olfactives particulieres.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	L'exploitation du Centre Hospitalier ne sera pas a l'origine d'emissions de vibrations susceptibles de se transmettre en dehors du site.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'aménagement et l'exploitation du Centre Hospitalier sera associe a des eclairages interieurs et exterieurs. L'eclairage prevu sera limite au strict necessaire pour la securite et le fonctionnement du CH.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le projet peut generer des emissions dans l'air liees au fonctionnement des installations techniques (ventilation, chauffage, climatisation). Toutefois, les equipements sont concus selon des standards hospitaliers et energetiques eleves, integrant des technologies fiables et performantes, garantissant la qualite de l'air interieur et limitant les emissions exterieures a des niveaux non significatifs pour la sante ou l'environnement.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le projet entrainera des rejets liquides, principalement lies aux eaux usees et pluviales.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Ces rejets sont collectes par des reseaux separatifs (EU, EV, EP) et evacues vers le reseau public. Parallelement, des dispositifs de gestion a la source (toitures vegetalisees, stationnements permeables) favorisent

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	L'exploitation du Centre Hospitalier d'Epernay ne genere pas d'effluents industriels. Le cas echeant, des mesures adaptees seront mises en oeuvre pour certains effluents specifiques (laboratoires, activites hospitalieres invasives), conformement aux normes et bonnes pratiques hospitalieres.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le fonctionnement du Centre Hospitalier, durant les phases de travaux et d'exploitation, generera des dechets de differentes natures (inertes, non dangereux, dangereux). En phase chantier, une charte a faibles nuisances et un SOGED seront mis en oeuvre afin d'assurer le tri, la collecte par des prestataires agrees et la valorisation dans des filieres locales. En phase d'exploitation, la gestion des DASDI sera assuree par un
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet concerne la reconstruction partielle et la restructuration du Centre Hospitalier existant, situe en dehors du perimetre du Site Patrimonial Remarquable d'Epernay. La chapelle existante est entierement conservee en l'etat et n'est pas impactee par le projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Après consultation des avis et décisions adoptes par la Mission Regionale d'Autorite Environnementale (MRAe) du Grand Est) qui sont publies sur le site internet de la MRAE en 2024 et 2025, quelques projets principaux ont ete identifies. Cependant, compte tenu des distances significatives et de la nature differente des projets, les incidences environnementales de notre projet ne sont pas susceptibles d'etre cumulees de maniere significative avec celles de ces autres projets. Aucun autre projet significatif n'a ete identifie a proximite immediate de notre site.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Non concerne.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet de reconstruction et de restructuration du centre hospitalier s'inscrit dans une démarche globale visant à favoriser la coexistence harmonieuse entre l'urbain et le naturel. Les mesures d'évitement, de réduction et, le cas échéant, de compensation visent à limiter les nuisances liées au chantier, à réduire les consommations d'énergie et d'eau, et à préserver la qualité paysagère et écologique du site. Ces orientations se déclinent à travers différentes mesures d'évitement et de réduction, détaillées dans la notice environnementale (annexe 8) et dans le cadre d'un SOGED dédié et définira notamment : - MR : Mise en place d'une charte "chantier à faibles nuisances" afin de limiter les nuisances sonores, poussières et perturbations durant la phase de travaux ; - MR : Mise en œuvre de solutions techniques performantes (raccordement au réseau de chaleur, équipements à haut rendement, ventilation double flux, GTB, robinetteries hydro-économiques, récupération d'énergie sur condenseurs pour le préchauffage de l'ECS, éclairage LED, etc.) visant à optimiser l'efficacité énergétique et à réduire les émissions liées à l'exploitation du site ; - E / R : Aménagements paysagers intégrant un jardin de détente, plantations d'essences locales adaptées, stationnements perméables et strates végétales variées favorisant la biodiversité et l'infiltration des eaux pluviales, afin de limiter l'artificialisation et les impacts paysagers et écologiques

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de la nature du projet (reconstruction partielle d'une SDP de 9 899 m² et restructuration du centre hospitalier) et des mesures prevues pour limiter les impacts lies au chantier et a l'exploitation (charte chantier a faibles nuisances, efficacite energetique, aménagements paysagers favorisant la biodiversite et l'infiltration des eaux pluviales), il est estime que le projet peut etre dispense d'une evaluation environnementale complete, les incidences potentielles etant limitees et maitrisees.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom **FRANZI**

Prénom Brigitte

Qualité du signataire Directrice deleguee du Centre Hospitalier d'Epern

À Epernay

Fait le 11-12-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)